

**225C1676**  
FR0000062671-FS0817

2 octobre 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**EXAIL TECHNOLOGIES**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2025, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EXAIL TECHNOLOGIES et détenir indirectement 1 352 316 actions EXAIL TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 7,76% du capital et 5,40% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
BNP Paribas Financial Markets Paris	1 225 850	7,04	1 225 850	4,89
BNP Paribas Securities Services	121 407	0,70	121 407	0,48
BNP Paribas Portzamparc	2 543	0,01	2 543	0,01
BNP Paribas Cardif	2 516	0,01	2 516	0,01
<b>Total BNP Paribas</b>	<b>1 352 316</b>	<b>7,76</b>	<b>1 352 316</b>	<b>5,40</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EXAIL TECHNOLOGIES hors marché.

À cette occasion, la société BNP Paribas Financial Markets Paris a franchi en hausse le seuil de 5% en capital.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 292 167 actions EXAIL TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *convertible bonds* » portant sur autant d'actions déjà émises et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat jusqu'au 30 septembre 2030.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 526 365 actions EXAIL TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 17 janvier 2028.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 17 424 747 actions représentant 25 045 704 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.